



L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 mai 2026 par Madame le Maire Elodie ABT, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal.

Étaient présents :

M. Michel STARCK, Mme Elodie ABT, M. Romain MOUGIN, Mme Karine LATUNER, Mme Corinne ROCKLIN, M. Mathéo BRAND, M. David ACKERMANN, Mme Aurélie LAMBERT
Mme Emeline PLUMET, M. Yann LE GALL, M. William LIDY

Absent(e)s excusé(e)s :

Absent(es) non excusé(es) :

Néant

Procurations :

1 de M. Yann LE GALL à Mme Aurélie LAMBERT
1 de Mme Emeline PLUMET à Mme Corinne ROCKLIN
1 de M. William LIDY à M. David ACKERMANN

Nombre de voix :

11

Mme ABT Elodie, Le Maire, indique qu'il est 19H30, le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Nomination du secrétaire de Séance

Dans le cadre de la présente séance, le Conseil Municipal, après en avoir examiné les modalités et statué à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de confier à Madame Sophie SCHAEDELIN la fonction déterminante de secrétaire de séance afin d'établir le compte-rendu de la séance du jour.

1. Elections sénatoriales du 05 juin 2026 : élection du délégué et des suppléants
(- 1 000 hab.)

Délib 1633

Rappel :

Les élections sénatoriales du 5 juin 2026 concernent la désignation des délégués titulaires et suppléants par les conseils municipaux en vue du scrutin sénatorial du 27 septembre 2026.

Les élections sénatoriales, prévues le 5 juin 2026, constituent un rendez-vous institutionnel majeur au sein de notre système démocratique. Ce scrutin, dont les modalités et les enjeux méritent d'être précisés, revêt une importance particulière pour la composition et le fonctionnement de la Haute Assemblée.

Ce processus électoral, régi par des règles spécifiques, permet aux grands électeurs – composés notamment des conseillers municipaux, départementaux et régionaux – de désigner les représentants qui siègeront au Sénat pour un mandat de six ans. Il s'agit là d'un mécanisme essentiel, garantissant la représentation des territoires et assurant l'équilibre des pouvoirs au sein des institutions de la République.

Par ailleurs, ces élections offrent l'opportunité de renouveler partiellement la chambre haute, conformément aux dispositions constitutionnelles en vigueur. Leur organisation, leur déroulement et leurs implications politiques appellent ainsi une attention particulière de la part des acteurs concernés, afin d'en saisir pleinement la portée et les défis. Il convient, en conséquence, d'en appréhender les contours avec rigueur, tant sur le plan juridique que stratégique, pour en mesurer les répercussions sur la vie démocratique et institutionnelle de notre pays.

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du en vue des élections sénatoriales

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le vendredi 5 juin 2026 à 19h30 heures,

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du ... indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Madame le Maire, Elodie ABT, indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur Michel STARCK, Madame Karine LATUNER, Madame Corinne ROCKLIN et Monsieur Mathéo BRAND. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées :

- Elodie ABT

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mme Elodie ABT 11 voix

Mme Elodie ABT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales

b) Élection des suppléants

- Michel STARCK
- Karine LATUNER
- Romain MOUGIN

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Michel STARCK 11 voix
- Karine LATUNER 11 voix
- Romain MOUGIN 11 voies

Fait à Liebsdorf, le 05 juin 2026

Pour extrait conforme

2. Approbation du procès-verbal du 18 mai 2026

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 mai 2026 dont une copie a été adressée à l'ensemble des membres, est soumis à approbation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver le Compte-Rendu de la séance du 18 mai 2026

3. Affectation du résultat 2025 (Annule et remplace la délibération du 03 mars 2026) *Délib 1634*

En raison d'un rejet de la trésorerie imputable à une erreur dans le montant inscrit au compte 1068, il apparaît nécessaire de soumettre à nouveau au vote l'affectation du résultat de l'exercice 2025.

Le résultat global de fonctionnement (**329 778,97 €**) constitue une ressource importante pour la commune, qui peut être mobilisée pour :

- **Couvrir le déficit d'investissement (6 307,15 €)**, évitant ainsi un report de charge sur les exercices futurs ;
- **Renforcer la capacité d'autofinancement** de la commune, essentielle pour le financement des projets à venir ;
- **Alimenter le fonds de roulement**, garantissant la trésorerie nécessaire à la continuité du service public.

La couverture du déficit d'investissement permet de maintenir la capacité d'emprunt de la commune et d'éviter un alourdissement de la dette. Par ailleurs, l'utilisation raisonnée de l'excédent de fonctionnement contribue à préserver les marges de manœuvre financières pour les années à venir, dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires croissantes.

DÉCISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1er : Affectation des résultats de fonctionnement : L'excédent global de fonctionnement de **329 778,97 €** est affecté comme suit :

- **6 307,15 €** sont utilisés pour **couvrir le déficit global d'investissement** de l'exercice 2025 ;
- Le solde, soit **323 471,82 €**, est **reporté en excédent de fonctionnement** au budget primitif 2026, conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT.

Article 2 : Régularisation de la section d'investissement : Le déficit global d'investissement de **6 307,15 €** est couvert par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement.

Article 3 : Publication et transmission : La présente délibération sera :

- **Affichée** en mairie pendant un mois, conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT ;
- **Transmise** au représentant de l'État dans le département (sous-préfecture) et à la Chambre régionale des comptes, dans les délais légaux.

Article 4 : **Exécution** : Suite aux élections municipales du 15 et du 22 mars 2026, le prochain conseil municipal sera chargé de l'exécution de la présente délibération.

4. Désignation du représentant de l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin)

Délib 1635

Rappel :

L'Agence Départementale pour l'Aménagement, l'Urbanisme et l'Habitat du Haut-Rhin (ADAUHR-ATD Alsace) a pour vocation d'accompagner l'ensemble des collectivités territoriales dans la conception et la réalisation de leurs projets, qu'il s'agisse d'urbanisme réglementaire ou opérationnel, d'aménagement du territoire, de constructions et d'équipements publics, de préservation du patrimoine bâti ou encore de développement de l'intelligence territoriale.

Créée en 1984 dans le contexte de la décentralisation, l'ADAUHR a été érigée en Établissement Public Administratif (EPA) en 2006, à l'initiative du Conseil Départemental du Haut-Rhin.

En 2017, son évolution en Agence Technique Départementale (ATD) a marqué une étape déterminante, consolidant ses liens avec le Conseil Départemental tout en renforçant sa proximité avec les territoires et les collectivités.

Depuis janvier 2021, l'ADAUHR est devenue ADAUHR-ATD Alsace, à la suite de la création de la Collectivité européenne d'Alsace, affirmant ainsi son ancrage dans le paysage institutionnel régional.

Grâce à une expertise pluridisciplinaire et à un engagement constant auprès des élus et des acteurs du développement local, l'agence est en mesure d'apporter des réponses adaptées aux enjeux complexes, intégrant des dimensions techniques, réglementaires, patrimoniales, économiques et humaines.

Dotée d'une gouvernance renouvelée et d'un Conseil d'Administration renouvelé, l'ADAUHR-ATD Alsace fédère, au 31 décembre 2025, 294 collectivités adhérentes, parmi lesquelles figurent 234 communes rurales, 41 communes urbaines, 18 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et Syndicats, ainsi que la Collectivité européenne d'Alsace.

Il convient donc de désigner un représentant de notre commune au sein de cette instance.

Le Conseil désigne Michel STARCK pour représenter la Commune de Liebsdorf au sein de cette instance et approuve à l'unanimité sa désignation en qualité de représentant de la commune à l'ADAUHR.

5. Point sur la plateforme des déchets verts

Délib 1636

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le mercredi 27 mai 2026. Accompagnée de son 1er Adjoint, elle a rencontré Messieurs Christian GRIENENBERGER, Vice-Président à la gestion et valorisation des déchets de la Communauté de Communes (COMCOM) du Sundgau, et Frédéric SCATTOLINI.

L'ordre du jour portait sur l'éventuelle fermeture de la plateforme de déchets verts de notre commune. La COMCOM du Sundgau évoque une gestion financièrement trop onéreuse en l'état et souhaite s'orienter vers une mutualisation entre les communes du secteur afin d'optimiser les coûts pour la collectivité. Madame le Maire invite l'assemblée à en débattre et à se prononcer sur les solutions à apporter.

Au cours des échanges, les points suivants ont été partagés :

- **Volumes et fréquentation :** Il est souligné que le tonnage de notre plateforme est minime par rapport à d'autres structures et que le site subit des dépôts non autorisés de la part de professionnels extérieurs.
- **Sécurité publique et intrusions :** Il est fait état du passage récurrent de jeunes traversant la plateforme des déchets verts pour accéder au plateau sportif. Cette situation soulève de graves questions de sécurité et de responsabilité pour la commune, malgré les arrêtés municipaux et les horaires d'ouverture fixés.
- **Risques environnementaux et réglementaires :** L'attention du Conseil est également attirée sur la stagnation des eaux de "jus" de déchets verts sur la dalle en béton. Cette situation présente de potentiels risques d'infractions vis-à-vis des normes environnementales et de la gestion des eaux de ruissellement.

- **Projet de mutualisation** : L'alternative retenue est d'envisager une mutualisation des déchets verts avec la commune voisine de Durlinsdorf. Malgré tout, un passage serait toutefois maintenu sur notre site actuel à Liebsdorf pour les piétons, les brouettes et les tondeuses afin de garder un service de proximité, et ces déchets seraient évacués par la commune.
- **Équipement logistique** : Pour assurer la gestion des déchets verts sous ce nouveau format, ainsi que pour les différents travaux communaux, l'achat d'un matériel adapté est nécessaire. M. Ackermann présente les caractéristiques d'une remorque pour tracteur qu'il a été voir sur demande de Mme le Maire au vu de ses compétences technique sur le sujet, proposée au prix de 3 500 € livrée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

1. **VALIDE** le principe de la fermeture de la plateforme actuelle et **APPROUVE** le projet de mutualisation de la gestion des déchets verts avec le village voisin (Durlinsdorf), sous réserve de la faisabilité technique et de l'accord de ce dernier ;
2. **ACCEPTE** l'achat d'une remorque pour tracteur pour un montant de 3 500 € TTC auprès (livrée), destinée à la logistique des déchets verts ainsi qu'aux autres travaux d'entretien de la commune ;
3. **AUTORISE** Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires, à négocier les termes de la future convention de mutualisation et à signer l'ensemble des documents afférents à ces décisions.

6. Point urbanisme

Le PETR a émis un avis défavorable concernant le dossier DP 06818426 E0003 de M. GOKDUMAN Atilla passé en incomplétude le 18 mars 2026.

Il est demandé à M. GOKDUMAN de refaire une demande de permis de construire vu l'ampleur des travaux prévus.

Divers :

- Point sur la journée citoyenne du 30 mai 2026 : cette journée fut une réussite tant sur le plan humain que concernant le travail effectué. Plus de 35 adultes (même des Hollandais en vacances à Liebsdorf) ont participé ainsi que des enfants. De la brioche ainsi que du jus de fruits ont été offerts par la population. Le garage a été rangé avec un tri des archives, l'inventaire de la salle des fêtes a été fait, des fenêtres de l'atelier ont été murées, des fleurs plantées un peu partout dans le village, le cimetière a été désherbé, la fontaine au centre du village fonctionne à nouveau... les stations canines ont également été installées, une sur la place de la liberté, la seconde près du cimetière. Le repas du midi et du soir a été pris en charge pour tous les participants par la commune.
- Madame le Maire adresse ses remerciements les plus chaleureux à un de ses conseillers municipaux pour son travail acharné et dévoué pour la commune. Il est toujours présent lorsqu'on l'appelle.
- Plainte d'une famille concernant un jet de bouteille contre la façade de leur maison et rassemblement de personnes alcoolisées sur le parking de l'entrepôt FUTTERER. La gendarmerie de Ferrette sera prévenue. Madame Abt rappelle également que des contrôles de vitesse ont été faits.
- Le nouveau site internet sera en ligne à la fin du mois de juin.
- Le bulletin municipal est en cours de rédaction. Il y en aura deux par an.
- Nous avons réceptionné en mairie un courrier d'un habitant qui demande une autorisation d'intervention pendant la journée du dimanche 12 juillet 2026 au forum des associations. Il souhaite faire une conférence sur les produits naturels qu'il utilise et préconise. L'autorisation lui sera donnée. Un second habitant a l'autorisation de faire un stand pour l'association CARITAS.

- Des nouvelles du tracteur de la commune : Il est dans un état déplorable. Le devis pour le remettre en état s'élève à 8 526€. Le conseil municipal valide le devis de réparation. Actuellement sa valeur est de 15 000€, remis en état il vaudra entre 25 000€ et 30 000€. Un tracteur neuf est beaucoup plus cher, entre 50 000€ et 60 000€.
- Concernant le nouvel employé communal, tout se passe bien pour l'instant.
- Nous avons réceptionné 4 lettres + CV pour les 2 emplois saisonniers dans la commune. Le choix se fera dans les jours qui viennent.
- Pour la location de l'appartement situé au RDC de la mairie, nous avons eu 3 visites. Une seule personne est intéressée. Il sera proposé pour 50€ de plus le petit garage situé sous la mairie au futur locataire.
- Un rappel a été fait à la locatrice de l'appartement du haut concernant le ménage des parties communes, en effet, si le ménage n'est pas fait régulièrement, nous passerons par une entreprise et la facture sera répartie dans les charges.
- Madame le maire propose de visualiser des propositions de jeux extérieurs avec toboggans, tyrolienne, pont suspendu, escalade... pour enfants afin de se faire une idée de ce qui pourrait être mis en place dans la future aire de jeux de la commune.
- Une conseillère demande s'il est possible de louer la salle des fêtes à une association de danse. Madame le Maire lui dit que c'est faisable après une rencontre pour en discuter.
- Concernant la camionnette de la commune qui n'est pas passée au contrôle technique, nous sommes en attente d'un devis de la part du garagiste de la commune qui se monterait à environ 2 000€ pour les réparations.

Madame le Maire demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole, ce n'est pas le cas donc la séance du jour est clôturée à 20h55.

La Secrétaire de Mairie



Sophie SCHAEDELIN

Le Maire



Elodie ABT